

# REINE

Voir les versets relatifs

La Bible ne nomme que trois femmes ayant réellement exercé par elles-mêmes le pouvoir royal :

la reine de Séba (1Ro 10 parallèle [2Ch 9](#), [Mt 12:42](#) parallèle [Lu 11:31](#)),

Candace reine d'Ethiopie ([Ac 8:27](#))

et Athalie en Juda (2Ro 11) ; encore est-il seulement dit de celle-ci qu' « elle régnait sur le pays » (2Ro 11:3). C'est du reste en qualité de reine mère qu'il lui fut possible de s'attribuer la royauté. De même en Israël sa propre mère Jézabel, malgré une forte personnalité et une influence souvent décisive, n'est désignée du vivant d'Achab que par le simple titre : « sa femme » (1Ro 21:5-7) ; lorsque après sa mort elle est appelée reine (2Ro 10:13), c'est la dignité de reine mère qu'exprime le terme hébreu bîrâh. Il n'a pas été employé à propos de Bath-Séba lorsque à la mort de David elle prend en fait position de reine mère (1Ro 2:13-22) ; mais il est encore appliqué à Maaca, mère du roi Asa (1Ro 15:13 parallèle [2Ch 15:16](#)), et à Néhusta, mère du roi Jéhojakim ou Jéchonias ([Jer 13:18](#) [29:2](#), cf. 2Ro 24:8,12,15).

Dans 1Ro 11:19 il désigne en un sens plus général l'épouse d'un pharaon. Mais la Bible n'appelle jamais reine la femme d'un roi israélite régnant. On sait que dans les cours orientales des monarques polygames la reine mère joue presque toujours un rôle plus important que n'importe laquelle des femmes du harem royal. Celles-ci peuvent être, par une liberté poétique ([Ca 6:8](#) et suivants), dénommées reines (malkâh de mélèk roi) ; mais ce titre est plus généralement limité à celle qui pour une raison ou une autre devient la favorite, comme à la cour de Perse Vasthi ([Est 1:9](#)) etc. puis Esther ([Est 2:22](#). etc.).

Telle devait être aussi la reine de la cour de Belsatsar. ([Da 5:10](#))

C'est sans doute une sorte de « reine consort » que désigne dans deux passages le terme de chégâl ([Ne 2:6](#), [Ps 45:10](#)). Enfin, l'emploi au figuré du titre de reine se trouve trois fois dans la

prédiction de déchéance d'une splendeur condamnée, le terme original étant chaque fois différent gbèrèt =souveraine, [Esa 47:5,7](#) ; sârâh =princesse, [La 1:1](#) ; basilissa, grec pour reine, [Ap 18:7](#).

--Pour la reine de Séba ou du Midi, voir Séba (reine de), Sabéens.

Utilisé avec autorisation de Yves PETRAKIAN

**Vous avez aimé ? Partagez autour de vous !**

